

ASSEMBLÉE NATIONALE30 août 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTS

N° 34334 à 34355

présentés par
M. Daniel Paul
et 21 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« IV – Tout fournisseur d'électricité sur le territoire français doit assumer des obligations de service public, en particulier l'égalité de traitement, la sécurité d'approvisionnement, au travers notamment de la programmation pluriannuelle des approvisionnements, de la continuité de fourniture, la régularité, la qualité et le prix, la protection de l'environnement et le développement équilibré du territoire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli réaffirme qu'EDF n'est pas le seul à avoir des obligations de service public, dans un domaine aussi sensible que l'énergie. La multiplicité des acteurs, conséquence de l'ouverture du marché, rend plus fragile l'accomplissement des missions de service public.

Ces amendements identiques ont été déposés par 22 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains :

Adt n° 34334 de M. Daniel Paul
Adt n° 34335 de M. Asensi
Adt n° 34336 de M. Biessy
Adt n° 34337 de M. Bocquet
Adt n° 34338 de M. Braouezec
Adt n° 34339 de M. Brard
Adt n° 34340 de M. Brunhes
Adt n° 34341 de Mme Buffet
Adt n° 34342 de M. Chassaigne
Adt n° 34343 de M. Desallangre
Adt n° 34344 de M. Dutoit
Adt n° 34345 de Mme Fraysse
Adt n° 34346 de M. Gérin
Adt n° 34347 de M. Goldberg
Adt n° 34348 de M. Gremetz
Adt n° 34349 de M. Hage
Adt n° 34350 de Mme Jacquaint
Adt n° 34351 de Mme Jambu
Adt n° 34352 de M. Lefort
Adt n° 34353 de M. Liberti
Adt n° 34354 de M. Sandrier
Adt n° 34355 de M. Vaxès